

Lettre ouverte aux parents de nos élèves

Chers parents,

Parce que vous aussi, vous êtes les premiers concernés par la réforme sur les rythmes scolaires et parce que le peu d'informations dont vous disposez ne permet pas de mesurer l'ampleur des changements à venir, nous tenons à vous associer à nos réflexions par l'apport de précisions concernant le décret sur les rythmes scolaires et le projet de loi sur la refondation de l'école.

Oui, les jours et les semaines d'école sont fatigants pour les élèves !
Mais non, à aucun moment la réforme ne prend en compte le véritable intérêt des enfants !

Ainsi, la réforme des rythmes scolaires, qui devrait s'appliquer en 2013 ou en 2014 selon les communes, mettrait en place une **demi-journée de classe supplémentaire** et laisserait toute latitude aux collectivités territoriales pour proposer sa propre organisation de la semaine scolaire ! Selon la commune ou le département dans lequel elles se trouvent, les écoles pourraient donc avoir un fonctionnement totalement différent !

Quelles sont les conséquences de ce projet pour vos enfants et pour l'école publique ?

■ LES JOURNEES DE NOS ENFANTS SERONT ALLEGES

NON !!!

❖ Exemple d'une école où la journée d'enseignements obligatoires se terminerait à 15h30. Combien de parents auraient la possibilité de récupérer leur enfant à cette heure-ci ? L'immense majorité des enfants découvrirait donc la prise en charge périscolaire ; prise en charge **payante, proportionnelle aux heures passées.**

❖ Exemple d'une école où la journée d'enseignements obligatoires se terminerait entre 16h et 16h30. L'actuelle journée d'école ne serait alors amputée que de quelques minutes (15 à 30mn selon les jours), avec une **pause déjeuner rallongée** : de 1h30 à **3h30** selon les communes !

A cela, s'ajouterait donc la matinée du mercredi.

A qui peut-on faire croire qu'une demi-journée supplémentaire d'enseignement et quelques minutes de moins chaque jour, diminueraient la fatigue de l'enfant ?

Est-ce répondre réellement à leur rythme ?

■ DAVANTAGE DE GARDERIES COLLECTIVES AVEC MOINS D'ADULTES POUR LES ENCADRER

Dans le cadre de cette réforme, le Ministre Peillon vient d'annoncer que les normes jeunesse et sport seront modifiées (pour les moins de 6 ans, le taux d'encadrement passerait de 10 à 14 enfants et pour les plus de 6 ans, ce taux passerait de 14 à 18). **Ainsi il y aurait plus d'enfants par adulte encadrant** (avec quel diplôme, quelle formation ?) **et donc moins de possibilités pour organiser les activités périscolaires.**

De plus, toutes les collectivités territoriales ne seront pas en mesure d'offrir des activités artistiques, culturelles ou sportives de qualité faute de moyens, mais feront de **la garderie collective payante.**

A qui peut-on faire croire que pratiquer plus d'activités collectives périscolaires dans des groupes où les enfants seraient plus nombreux par adulte encadrant, pourrait être bénéfique aux enfants ?

A qui peut-on faire croire que pratiquer des activités périscolaires équivaut à faire de la garderie ?

Par ailleurs, les conditions de sécurité des enfants et les conditions de travail du personnel encadrant ne seraient plus respectées !

Inévitablement, cette « réforme », dont tout le monde reconnaît qu'elle va générer de nouvelles charges très importantes aux communes se traduirait par **une hausse des impôts locaux (ou par la diminution, voire la suppression, de certains services publics) et l'augmentation des tarifs des activités périscolaires.**

Pour conclure :

Cette réforme ne comporte **aucune** amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite scolaire pour les élèves.

Pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants, il faut :

- créer des postes pour baisser le nombre d'élèves par classe
- assurer le remplacement des enseignants absents
- faire profiter les élèves qui en ont besoin de l'aide spécialisée des enseignants du RASED
- réécrire les programmes afin d'introduire des pratiques respectueuses des rythmes d'apprentissage des élèves ...

Parce qu'il s'agit de l'avenir de nos élèves, de vos enfants, nous invitons tous les parents d'élèves à soutenir les actions que nous engagerons pour l'abandon de ce projet de décret.

